

L'« affaire Laroque-Salanié » une controverse avortée en matière d'expertise économique et sociale

Chloé Mirau

Genèses 49, déc. 2002, p. 110-122

1. Jean Pisani-Ferry, *Plein Emploi*, Rapport du Conseil d'analyse économique, Paris, La Documentation Française, 2000.

2. Guy Laroque, Bernard Salanié, « Une décomposition du non-emploi en France », *Économie et statistique*, vol. 1, n° 331, 2000, pp. 47-66.

L'expertise est très souvent sollicitée par le politique pour se prémunir des critiques : rapport Charpin sur les retraites (1999), rapport Pisani-Ferry sur le plein emploi (2000)¹ - autant de travaux censés cumuler savoir spécialisé et impartialité, et qui bénéficient de ce fait d'une grande légitimité. L'opinion croit plus aisément les experts que les dirigeants politiques, souvent soupçonnés de démagogie et d'utilitarisme. De nos jours, un gouvernement a toujours face à lui une opposition organisée et à laquelle les médias accordent autant d'importance qu'aux partis au pouvoir. Le champ de l'expertise est structuré différemment: lorsqu'un groupe de travail rend un rapport, ses résultats ont peu de raisons de ne pas faire foi, du moins jusqu'à ce qu'un autre groupe, bénéficiant d'une légitimité au moins aussi forte, rende des conclusions divergentes.

Cette expertise, Guy Laroque et Bernard Salanié en sont largement crédités, notamment en raison de la réputation de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), dont ils sont des membres éminents : à l'époque des faits, le premier était directeur de la Direction des études et des synthèses économiques (Dese) et le second, chef de la Division croissance et politiques macroéconomiques de l'Insee. Au printemps et à l'été 2000, ils publient coup sur coup deux articles, qui provoquent une polémique au sein de l'Institut et sont l'objet d'une médiatisation inhabituelle : les syndicats de l'Insee dénoncent l'esprit politique partisan des deux auteurs et les médias s'inquiètent d'accusations qui remettent en question la traditionnelle neutralité de l'expertise. À qui se fier, si la science n'est pas univoque ?

Si l'affaire Laroque-Salanié est exemplaire, c'est précisément parce que, malgré plusieurs mois d'une controverse assez molle, la légitimité de l'expertise n'a finalement pas vacillé. Loin d'être mis au ban du monde des experts pour avoir mal su dissimuler leur parti pris, les

deux fonctionnaires de l'Insee ont été promus et leurs travaux sont l'un des piliers du rapport Pisani-Ferry, rendu au Premier ministre en décembre 2000. Le présent article revient sur cette controverse, afin de comprendre pourquoi elle a fait long feu. Quelle est donc cette légitimité d'un ordre supérieur, qui a permis à G. Laroque et B. Salanié, malgré la sévérité des critiques adressées à leurs travaux par des personnes tout à fait qualifiées, de ne jamais voir leur statut d'experts remis en question ?

Le succès politique des travaux de G. Laroque et B. Salanié est d'autant plus notable que leur méthode n'est pas adaptée à cette finalité : fondée sur la modélisation économétrique et une catégorisation idéaltypique des situations humaines, cette méthode peut difficilement aboutir à des résultats chiffrés et précis qui conseilleraient le Prince. Et pourtant, bien que les économistes soient tous conscients de l'influence déterminante des hypothèses de travail sur les résultats des modèles, les chiffres avancés par G. Laroque et B. Salanié ont été repris tels quels par Jean Pisani-Ferry.

La démonstration de G. Laroque et B. Salanié

En 2000, G. Laroque et B. Salanié publient dans *Économie et statistique* un article intitulé « Une décomposition du non-emploi en France », dont l'objet est d'étudier les « causes du chômage sur données individuelles »² (p. 48). Ce choix provient de l'insuffisance des études macroéconomiques sur le sujet qui « ne fournissent pas d'explication solide à la montée du chômage depuis trente ans ». La problématique d'ensemble est axée « sur le chômage des non-qualifiés, sur le salaire minimum et son interaction avec les minima sociaux ». L'étude repose sur les données de l'enquête Emploi de 1997, de l'Insee.

En premier lieu, les auteurs définissent trois catégories de personnes non employées

: les personnes en « non-emploi volontaire », lorsqu'elles ne sont pas désireuses de travailler; les personnes en « non-emploi classique », dès lors qu'elles ne sont pas assez productives pour pouvoir être payées au Smic (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) ; enfin, les personnes en « autre non-emploi », c'est-à-dire qui sont prises dans une récession ou sont en transition entre deux emplois. Par ailleurs, chaque individu est défini de façon univoque par le coût de son travail (ce qu'un employeur est prêt à payer pour lui) et par son salaire de réserve (ce que la personne demande pour travailler). Le travail consiste donc tout d'abord à déterminer, pour chaque individu, la valeur de ces deux variables. Les équations de salaire, qui estiment le coût du travail, montrent que ce dernier croît avec l'âge de fin d'études et avec l'expérience professionnelle, mais jusqu'à un certain point seulement. Finalement, « le salaire d'un individu est connu à environ 60 % près » (p. 52).

Quant à la décision de participation au marché du travail, elle ne dépend pas des mêmes facteurs, selon que l'individu étudié est un homme ou une femme, qu'il est seul ou en couple. Les femmes en couple sont très sensibles aux incitations financières. Ainsi, une femme de trente-cinq ans, dont le conjoint ne travaille pas et qui a deux enfants de cinq et sept ans à charge, n'augmenterait les ressources de son ménage que de trois cent cinquante francs (cinquante-trois euros) par mois, soit deux francs par heure de travail, si elle acceptait un emploi au Smic. Or, cette femme n'accepterait un temps plein que s'il lui assurait un supplément de ressources de quatre mille francs (six cent dix euros) par mois, soit un coût du travail mensuel de plus de dix-huit mille francs (deux mille sept cent quarante-quatre euros). Donc, dans ces conditions, il est peu probable qu'elle cherche activement un emploi. Les trois autres sous-populations présentent des décisions de

participation plus difficiles à estimer. Les femmes seules comme les hommes sont prêts à accepter un emploi, même s'ils y perdent financièrement.

Enfin, les auteurs répartissent les personnes sans emploi entre les trois catégories de non-emploi définies au début de l'article: « Pour les hommes (et surtout pour les hommes seuls), l'autre non-emploi domine, alors que les femmes sont très majoritairement classées en non-emploi volontaire » (p. 60). Les moins diplômés sont à la fois touchés par le non-emploi volontaire (c'est l'effet « trappe à pauvreté ») et par le non-emploi classique (ils sont « plus exposés au risque d'être privés d'un emploi par le salaire minimum »). Quant aux chômeurs, 23% d'entre eux se situeraient dans le non-emploi classique, 31% dans l'autre non-emploi et 46% dans le non-emploi volontaire. Ces résultats permettent d'évaluer les effets de deux mesures de politique économique. En premier lieu, la suppression des allègements de charges sur les bas salaires décidés en 1993 et 1996 détruirait quatre cent quatre-vingt-dix mille emplois. En second lieu, une augmentation du Smic de 10 % détruirait deux cent quatre-vingt-dix mille emplois.

Finalement, si on en laisse de côté la dimension technique, le schéma général de la démonstration est assez simple. Les critiques peuvent porter sur l'irréalisme de certaines hypothèses, sur la faiblesse des estimations économétriques, sur l'utilisation du modèle à des fins partisans (les auteurs auraient pu choisir d'autres politiques économiques à évaluer que les deux précédemment citées), sur le choix de publication des résultats à un moment stratégique du débat social. Les critiques sont aussi susceptibles de n'attaquer que le travail de G. Laroque et B. Salanié, ou au contraire d'être généralisées à l'ensemble des travaux microéconométriques, ou encore à l'ensemble des travaux d'obédience néoclassique. On peut ainsi imaginer un espace de

3. « Trappes à pauvreté: les étranges calculs de la revue de l'INSEE », Communiqué de presse du 14 juin 2000 de la CGT Insee et de la CFDT Insee.

4. « Lettre ouverte au directeur de l'INSEE », Syndicats nationaux de l'Insee (CGT, CFDT, FO, UGA CGC), 20 juillet 2000.

critiques potentielles très vaste. Or, comme on pouvait s'y attendre, cet espace n'a pas été investi dans son ensemble. Certaines critiques possibles ont été écartées, et la polémique s'est focalisée sur des points privilégiés. Par ailleurs, les différents protagonistes de l'affaire n'ont pas usé des mêmes outils pour conduire leur critique.

Trois univers en présence

Trois sphères réagissent à la publication de l'article: l'Insee, où un quasi-scandale éclate; le monde des économistes (universitaires ou non), au sein duquel quelques représentants de l'hétérodoxie décident de mener campagne contre G. Laroque et B. Salanié; enfin, la sphère de la société, aux deux composantes essentielles : l'opinion publique (ici, les médias, qui s'emparent largement de l'affaire) et le pouvoir politique, qui utilisera les articles à des fins de politique économique et sociale. Ainsi distingue-t-on deux types d'utilisateurs des statistiques de l'Insee: ceux qui sont résolument situés dans le champ de la «science», et qui exploitent les données produites par l'Insee à des fins de recherche ; ceux qui se situent dans le champ de l'action, à savoir les dirigeants, qui fondent largement les politiques publiques sur la connaissance statistique qu'ils ont de leur pays, ou encore l'opinion publique qui s'empare des chiffres publiés par l'Insee pour évaluer les résultats économiques du gouvernement (le chômage a-t-il baissé ? la croissance est-elle plus forte que l'an passé ?...).

Bien entendu, il est difficile de tracer une frontière très nette entre l'action et la science. En particulier, si le Crest (Centre de recherche en économie et statistique, ensemble des laboratoires de l'Insee) est plutôt dans le champ de la recherche, la Direction de la prévision, qui établit des notes à destination du ministre de l'Économie et des Finances, et plus encore le cabinet, penchent franchement vers le pôle de l'action. Entre les deux, la Dese (haut lieu de

l'économétrie à l'Insee) est à cheval entre les deux univers. Il est intéressant de noter que ces quatre organes sont, dans une large mesure, composés des mêmes personnes (les statisticiens-économistes). Selon leur fonction, ces personnes orientent plus ou moins l'usage qu'ils font des statistiques vers l'élaboration de politiques économiques ou vers la recherche pure. On verra plus loin que là réside pour une part l'ambiguïté du travail de G. Laroque et B. Salanié.

L'action des syndicats à l'Insee

Au sein de l'Insee, deux types d'acteurs interviennent: les deux auteurs et leurs soutiens d'une part, les syndicats d'autre part. Les premiers répondent aux attaques des syndicats, notamment lors des réunions paritaires; les seconds diffusent des lettres ouvertes et des tracts pour appeler la direction à revenir sur son soutien, ce qu'elle refuse de faire. Les fonctionnaires de l'Insee jouissent d'une liberté de travail et de publication plus grande que dans d'autres ministères. Mais cette indépendance vis-à-vis du ministre, il faut la protéger: un des principaux reproches émis par les syndicats de l'Insee à rencontre de G. Laroque et B. Salanié, ainsi que de la direction de l'Insee, concerne la date de publication des articles. Selon eux, la neutralité de l'Institut doit aller jusqu'à s'interdire de peser dans le débat politique et social en publiant des chiffres qui font l'effet d'une véritable bombe - et ceci, indépendamment de la véracité de ces chiffres. Ainsi, les syndicats dénoncent un message partisan qui, «en plein débat sur la refonte de l'Unedic [Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce] et la nécessité d'"inciter" les chômeurs à reprendre un emploi³ », ou encore « en plein débat social sur le chômage », « a donné lieu à une désastreuse revue de presse »⁴. Finalement, à leurs yeux, la direction est responsable d'avoir décidé la

publication de ces articles, alors qu'elle « ne pouvait ignorer l'impact médiatique qu'elle provoquerait »⁵. De façon plus générale, les syndicats redoutent la perte de crédibilité de l'Insee causée par les travaux de G. Laroque et B. Salanié, qui porterait préjudice à l'ensemble de ses membres : « c'est bien l'Insee qui se trouve engagé au travers de cet article *d'Économie et Statistique* », écrivent-ils dans la lettre ouverte du 20 juillet 2000.

Parmi l'ensemble des protagonistes de l'affaire, les syndicats de l'Insee sont les seuls à avoir une vision (au moins pour partie) politique des enjeux. Dans la lettre ouverte précitée, ils précisent que « ce texte présente une vision totalement unilatérale de la société et [que] ses auteurs se sont dispensés de tout retour au réel ».

Cette phrase pourrait conduire à la critique d'une certaine méthode économétrique, reposant sur une conception formalisée, modélisée de la société, et finalement abstraite. Par opposition, les statisticiens de l'Insee, chargés de la mise en place et de l'exploitation rapide des enquêtes, font un travail beaucoup plus descriptif et proche de la réalité sociale, à base de nomenclatures dans lesquelles il faut ranger des observations. Thomas Coutrot et Georges Exertier⁶ précisent cette « dualité institutionnelle » entre les statisticiens et les économètres, au sein de l'Insee - G. Laroque et B. Salanié appartenant à la seconde catégorie, plus prestigieuse que la première. La séparation entre les deux types de fonctions est d'ailleurs matérialisée par le fait que les statisticiens et les économistes ne travaillent pas dans le même bâtiment. Quant au directeur de l'Insee, il est depuis plusieurs décennies économiste, et non statisticien.

Par ailleurs, les syndicats de l'Insee déplorent que G. Laroque et B. Salanié n'aient pas cité de publications de statisticiens de l'Institut dans la bibliographie qui clôt leur article. Pourtant, de nombreux *INSEE Première* traitent des questions qui intéressent les deux

5. *Ibid.*

6. Thomas Coutrot, Georges Exertier, « La loi des grands noms... ou quand le "non-emploi" efface le chômage », *L'Année de la régulation*, vol. 5, 2001-2002, pp. 253-275.

7. G. Laroque, B. Salanié, « Prélèvements et transferts sociaux : une analyse descriptive des incitations financières au travail », *Économie et statistique*, vol. 8, n° 328, 1999, pp. 3-19.

8. « Trappes à pauvreté... », *op. cit.*

économètres : statistiques sur la sortie du RMI (Revenu minimum d'insertion), sur les chômeurs peu qualifiés, sur la place des femmes sur le marché du travail, etc. L'absence totale de référence à ces travaux, dont la plupart sont cependant fondés sur l'exploitation de l'enquête Emploi - celle-là même que G. Laroque et B. Salanié utilisent - est un révélateur de l'existence de deux mondes distincts au sein de l'Insee, voire de deux niveaux d'expertise distincts, dont l'un serait plus expert et légitime encore que l'autre.

Au sujet du premier article paru au printemps 2000⁷, les syndicats relèvent que la démarche de G. Laroque et B. Salanié est entachée de nombreuses erreurs de méthode et de calcul : « les auteurs, bien qu'ils affirment dépasser une simple méthode de cas-types, n'observent aucunement les comportements des personnes », « ils aboutissent à un nombre de RMIstes surestimé de 1 million (!), les droits à prestations familiales sont incorrectement calculés »⁸... Mais ces critiques ne vont pas jusqu'à remarquer que, en matière de sciences sociales, plus la méthode est complexe et plus le chercheur court le risque de s'éloigner du réel: le principe de l'expertise économétrique n'est pas remis en cause par les syndicats.

Comme le remarquent T. Coutrot et G. Exertier dans leur article précédemment cité, l'affaire Laroque-Salanié a, en réalité, fait l'objet d'un «non-dialogue assourdissant» au sein de la Direction générale de l'Insee. En effet, on aurait pu s'attendre à ce que les syndicats ne soient pas les seuls à protester contre la publication de tels articles. En particulier, les fonctionnaires responsables des statistiques sur l'emploi et le chômage, regroupés au sein du Dera (Département emploi et revenus d'activité), ont été particulièrement silencieux, tout au long de l'affaire. Pourtant, ce sont ces statisticiens qui organisent l'enquête Emploi, sur laquelle travaillent G. Laroque et B. Salanié. Deux explications

peuvent être invoquées : en premier lieu, le caractère plus noble du travail d'économètre, qui incite les statisticiens du Dera à penser qu'ils n'ont pas la légitimité suffisante pour contredire le directeur de la Dese ; ensuite, on aurait pu imaginer qu'un non-économètre du Dera compense son déficit de légitimité par rapport à G. Laroque et B. Salanié par une connaissance approfondie du champ de leur étude, provoquant ainsi un choc de deux expertises (expertise de la méthode contre expertise de l'objet). Mais la très forte mobilité des cadres au sein de l'Insee empêche les fonctionnaires de se spécialiser dans un domaine, et de s'octroyer par là même l'autorité de l'expert: tous les trois ans, les cadres changent de poste, et peuvent donc difficilement acquérir des compétences spécifiques.

À ce cloisonnement institutionnel entre statisticiens et économistes, s'ajoute une confusion quant à la vraie nature des fonctions des économistes comme G. Laroque et B. Salanié, à la fois fonctionnaires de l'Insee et membres du Crest. En effet, ce qui a choqué les syndicats, c'est que G. Laroque et B. Salanié signent leurs articles en tant que fonctionnaires de l'Insee, et non en tant que chercheurs. Pourtant cela aurait été possible, car tous les deux étaient, à l'époque de la publication, des membres du Crest. La volonté des deux auteurs était donc claire : leur travail n'était pas présenté comme un simple travail de recherche, mais comme l'une des nombreuses publications de l'Insee destinées à communiquer des informations sur l'état de la France.

La controverse étouffée parmi les économistes

Deuxième sphère en jeu, celle des économistes, n'a pas réagi lors de la publication des articles de G. Laroque et B. Salanié. Seules quelques voix considérées comme hétérodoxes se sont élevées. On peut citer les

articles de Michel Husson⁹ et Henri Sterdyniak¹⁰, auxquels G. Laroque et B. Salanié ont répondu avec attention. On assiste ici à ce que T. Coutrot et G. Exertier qualifient d'«ébauche de controverse scientifique». Toutefois, les positions des uns et des autres sont d'une nature telle qu'un réel dialogue entre pairs n'est pas concevable. Des trois sphères de diffusion de l'affaire Laroque-Salanié, le champ des économistes est certainement celui où la controverse a pris le moins d'ampleur, malgré les efforts de M. Husson et H. Sterdyniak pour démontrer l'absence de rigueur scientifique des travaux en question. Il faut dire que la chronologie de l'affaire leur a été défavorable : alors que les médias se sont emparés du scandale dès la publication des articles (en particulier début août 2000, lors de la parution du second article), les critiques hétérodoxes se sont manifesté seulement plusieurs mois après. À cette date, l'affaire avait déjà été totalement oubliée par les médias.

Si M. Husson et H. Sterdyniak tentent tous deux de démontrer le manque de rigueur du modèle économétrique, le second questionne davantage la pertinence des catégories et des hypothèses, sur la base d'arguments de bon sens. Le type d'arguments mis en œuvre pour critiquer les résultats auxquels aboutissent G. Laroque et B. Salanié n'est pas le fruit du hasard: il renvoie à une certaine conception de l'usage social des statistiques. Et la critique de M. Husson est plus internaliste encore que celle de H. Sterdyniak.

Pour comprendre ce choix des armes, il faut rappeler que le champ de l'hétérodoxie économique est actuellement largement décrédibilisé par l'orthodoxie dominante, et ce pour deux raisons: c'est un champ très peu unifié et la formalisation comme l'usage de l'économétrie n'ont pas la place qu'ils occupent dans l'économie orthodoxe. Les rares hétérodoxes qui maîtrisent ces outils sont donc tentés de lutter contre cette violence

9. Michel Husson, « L'épaisseur du trait : à propos d'une décomposition du non-emploi », *La Revue de VIRES*, vol. 3, n° 34, 2000, pp. 3-26.

10. Henri Sterdyniak, « Économétrie de la misère, misère de l'économétrie », *Revue de l'OFCE*, n° 75, 2000.

11. *La Tribune*, 2 août 2000.

12. T. Coutrot et M. Husson, « Les infortunes de la "désincitation". Quand l'INSEE diffuse (et donc cautionne) une économétrie bien peu scientifique... », *Alternatives Économiques*, octobre 2000.

13. « Faux chômeurs ou vrai dérapage statistique ? », *Le Monde*, 16 janvier 2001.

symbolique en se plaçant sur le terrain de la formalisation : c'est la stratégie de M. Husson.

La société s'empare des travaux de G. Laroque et B. Salanié

Quant à l'attitude des journaux, deux approches peuvent être retenues : soit le journal reprend à son compte les chiffres de G. Laroque et B. Salanié, sans les discuter puisqu'ils sont certifiés Insee, soit il préfère insister sur la controverse qui fait rage au sein de l'Institut, insinuant par là même le doute quant à l'intangibilité des résultats publiés. Le *Figaro* est tout à fait caractéristique de cette première approche. L'existence d'une controverse l'intéresse moins que le contenu des articles de G. Laroque et B. Salanié. Comme pour J. Pisani-Ferry, les travaux de ces derniers apportent leur contribution scientifique au débat économique et social sur le coût du travail :

«L'INSEE a envoyé hier un joli coup de semonce [...]. Pour l'instant on comptabilise les emplois créés par les premiers accords ; demain, il faudra aussi compter les emplois détruits par les 35 heures [...]. De quoi forger définitivement le consensus sur le bienfait des allègements de charge et les méfaits de la hausse du coût salarial » (29 juin 2000).

La plupart des autres journaux qui retracent l'affaire font état de la critique syndicale au sein de l'Insee. Le contenu des articles de G. Laroque et B. Salanié est automatiquement remis en cause, du seul fait de l'existence d'une controverse: s'il y a controverse parmi les fonctionnaires de l'Insee, c'est qu'il est possible de laisser une place à l'idéologie lorsqu'on fait des statistiques. Donc, «l'Institut voit sa crédibilité remise en cause¹¹ ». L'idéal d'une méthode statistique ou économique qui serait garante de l'impartialité des résultats, l'idéal d'un chercheur neutre et à l'abri des pressions sociales et politiques semblent rudement mis à l'épreuve : ce même

article de *La Tribune* va même jusqu'à se demander si «l'opinion publique est [...] manipulée par les statistiques officielles » :

«Le débat qui fait actuellement rage à l'Insee pose la question de la neutralité des études émanant de cet organisme, qui est un département du ministère de l'Économie. »

Mais cette médiatisation est sans profondeur véritable, si l'on se focalise sur deux aspects un peu transversaux à la crise : en premier lieu, la presse ne s'est pas du tout fait l'écho de la controverse scientifique qui a opposé G. Laroque et B. Salanié d'une part, et des économistes hétérodoxes comme M. Husson ou H. Sterdyniak d'autre part. Seul le numéro d'octobre 2000 du magazine *Alternatives Économiques*, dont la ligne rédactionnelle est ouvertement hétérodoxe, laisse une double page aux détracteurs de G. Laroque et B. Salanié¹². Quant au *Monde*, il accorde une tribune libre à M. Husson et H. Sterdyniak, mais plusieurs mois après l'affaire¹³. Second aspect: aucun article de presse ne s'intéresse aux interactions incessantes entre méthodes et résultats, ni à leur influence sur la pensée économique. Mis à part quelques rares critiques contre la mathématisation abusive de certains travaux d'économie, aucun journaliste ne met en évidence les tendances lourdes à l'œuvre, savoir la légitimation du libéralisme par l'argument de la «vérité scientifique». *La Tribune* ose tout de même:

« S'agissant des sujets de fond, les travaux de l'INSEE, à l'instar de tous ceux menés en économie, n'échappent pas aux limites d'une discipline qui est loin d'être une science exacte. L'immense majorité des économistes fonde ses résultats sur la modélisation mathématique. Étant donné que les chiffres et les équations ne peuvent rendre compte de la complexité des comportements humains, les conclusions des chercheurs sont inévitablement sujettes à caution [...] » (2 août 2000).

On chercherait en vain les signes d'un plus ample débat sur cette question, qui est assurément une véritable interrogation de fond sur le

mode d'argumentation et le mode de preuve des économistes. La couverture médiatique reste centrée sur l'anecdote G. Laroque et B. Salanié, et ne cherche pas à susciter de débat de société sur l'usage du chiffre.

La forte revendication d'impartialité et d'indépendance des syndicats de l'Insee ne semble plus être réellement de mise. Les gouvernants sont désormais à la recherche d'experts capables d'éclairer des décisions de politique économique et sociale. De ce fait, le chercheur qui émet un avis et propose des solutions ne méconnaît pas son devoir de neutralité: il aide le ministre. D'ailleurs, le pouvoir exécutif lui-même n'a eu de cesse, au cours de la période récente, de créer des organismes de conseil et d'expertise. Il en va ainsi, par exemple, du jeune Conseil d'analyse économique, créé en 1997 par Lionel Jospin, et dont l'originalité provient du fait qu'il fait appel à des universitaires: si l'on en croit le Premier ministre, la création du Conseil d'analyse économique «répond à la nécessité pour un gouvernement trop souvent confronté à l'urgence, de pouvoir se référer à une structure de réflexion qui lui permette d'éclairer ses choix dans le domaine économique. J'ai souhaité aussi créer un lien entre deux mondes qui trop souvent s'ignorent, celui de la décision économique publique et celui de la réflexion économique, universitaire ou non¹⁴». Formellement, donc, le Conseil a un rôle modeste: celui de débattre et de présenter un éventail des différentes sensibilités et analyses afférentes aux questions en cours. Pour Liem Hoang Ngoc, signataire de « l'Appel contre la pensée unique » et économiste à l'université de Paris I, en réalité, ses rapports «servent à entériner des décisions politiques déjà prises¹⁵».

Or, c'est précisément ce Conseil d'analyse économique qui reprend les résultats de G. Laroque et B. Salanié, lors de la publication du rapport Pisani-Ferry sur le plein emploi, afin de défendre la mise en place d'un crédit

14. Lionel Jospin, Premier ministre, discours d'ouverture de la séance d'installation du Conseil d'analyse économique, le 24 juillet 1997.

15. Cité par *Les Échos*, «Regain d'intérêt pour les experts civils», 24 février 1999.

d'impôt pour les salariés occupés à revenus modestes, la fameuse «prime pour l'emploi». À première vue, cette utilisation est surprenante : d'une part, pourquoi créer des organismes indépendants de l'administration et composés de chercheurs universitaires, si leurs travaux se fondent sur ceux des fonctionnaires de l'Insee et sont donc, finalement, des travaux de seconde main? En réalité, l'administration est très présente au Conseil, puisque sont membres de droit le directeur général de l'Insee, le commissaire au Plan, le directeur de la Prévision au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, les directeurs de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) et de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) au ministère de l'Emploi et de la Solidarité. D'autre part, il semble avoir un léger décalage entre le souci d'applicabilité pratique des débats du Conseil d'analyse économique et l'utilisation de résultats aussi théoriques que ceux de G. Laroque et B. Salanié.

Suite à la décre de chômage initiée en 1997, les employeurs ont le sentiment de faire face à des difficultés de recrutement. Par ailleurs, le danger inflationniste reste l'une des préoccupations centrales des instances économiques communautaires et «le consensus des macroéconomistes va bien dans cette direction» (T. Coutrot et G. Exertier), malgré quelques rares critiques. Or, d'après la loi de l'offre et de la demande, qui sert encore de pilier à bon nombre de raisonnements économiques, cette situation de tension sur le marché du travail devrait aboutir à une pression à la hausse sur les salaires. Il est donc tout à fait crucial de mettre en œuvre une politique qui inciterait les personnes sans emploi à trouver du travail. Or, indiquent T. Coutrot et G. Exertier, « dans la mesure où (à l'exception bien entendu de la baisse du coût du travail) est écartée toute action publique sur la demande de travail [...], l'action sur l'offre de

travail devient centrale dans les politiques publiques ». Pour le dire autrement, pour combattre les difficultés de recrutement, c'est clairement le comportement des travailleurs (ou travailleurs potentiels) qu'il faut modifier. Car aucune étude macroéconomique qui montrerait les responsabilités patronales en la matière (salaires non satisfaisants, statuts jugés trop précaires...) ne serait prise au sérieux dans les sphères politique et économique dominantes. Les deux auteurs concluent :

« On comprend alors mieux l'intérêt d'études comme celles de Laroque et Salanié: elles viennent confirmer la justesse de préoccupations qui ne s'appuyaient jusqu'alors que sur des présomptions assez peu étayées empiriquement. »

En effet, si l'on résume les propositions de politique économique de G. Laroque et B. Salanié, telles qu'elles apparaissent dans l'introduction de leur article intitulé « Une décomposition du non-emploi en France », il ne faut pas augmenter le Smic (danger inflationniste), mais il faut préserver la politique de baisse de charges :

« Les mesures d'allègements de charges sur les bas salaires en vigueur en 1997 devraient créer à long terme environ 500000 emplois. En revanche, une augmentation de 10 % du Smic détruirait environ 290000 emplois, toujours à long terme » (p. 47).

C'est peut-être la raison pour laquelle J. Pisani-Ferry ne remet jamais en cause, tout au long du rapport, la validité scientifique du travail de G. Laroque et B. Salanié. Comme le soulignent T. Coutrot et G. Exertier, les critiques à l'encontre des deux économistes de l'Insee n'ont pas le moins du monde été prises en compte par le groupe de travail animé par J. Pisani-Ferry, car « l'impression générale demeure que ces travaux [ceux de G. Laroque et B. Salanié] arrivent à point nommé pour qualifier les périls de la situation », à savoir les récentes difficultés de recrutement conjuguées

à l'éternel risque inflationniste. Par ailleurs, dans l'article « Prélèvements et transferts sociaux: une analyse descriptive des incitations financières au travail », G. Laroque et B. Salanié évaluent empiriquement, à l'aide de l'enquête Emploi de 1997, « l'incitation financière à reprendre un emploi payé au Smic », qui apparaît « faible pour une bonne partie des chômeurs et des inactifs » (p. 18). Leur travail est donc utile, eu égard aux préoccupations du moment, basé sur des chiffres, et ses résultats se conforment à un certain consensus partagé par le politique et la société civile.

Ainsi, le rapport Pisani-Ferry reprend à son compte les résultats dégagés par G. Laroque et B. Salanié, dont la méthodologie est qualifiée de « cohérente » (p. 143), contrairement aux affirmations de leurs détracteurs. Ce rapport fait même une utilisation assez systématique des articles de G. Laroque et B. Salanié, puisqu'il les cite sept fois. Il reprend même la terminologie particulière utilisée par les auteurs, en particulier la très controversée notion de « non-emploi ». Par exemple, J. Pisani-Ferry en appelle au « nécessaire renforcement des dispositifs de soutien à la transition entre emploi et non-emploi, qui devra accompagner le développement des incitations financières à l'activité » (p. 182). Cette thèse plaide pour « l'instauration d'une formule de crédit d'impôt sur les revenus d'activités », qui sera mise en place quelques mois après la remise du rapport au Premier ministre.

Une fausse controverse scientifique

G. Laroque et B. Salanié d'une part, leurs détracteurs économistes de l'autre, se sont comportés tout au long de cette ébauche de controverse scientifique comme si l'économie était une science: M. Husson notamment a joué à plein le jeu de la critique internaliste, et G. Laroque lui a répondu sur le même terrain. Or, qu'observe-t-on aujourd'hui? Que les

résultats du processus de construction sociale de la « vérité » ne sont pas ceux auxquels on s'attend dans un champ scientifique, puisque le jeu des critiques réciproques n'a pas conduit à trancher en faveur de l'un ou de l'autre camp. Un an plus tard, on ne savait toujours pas qui avait raison ou qui avait tort, par exemple sur la question de l'applicabilité de la loi des grands nombres. Les gens compétents en la matière n'ont pas donné leur avis en public. Étonnamment, le critère poppérien qui permet au moins de déterminer qui a tort n'a pas fonctionné ici. C'est pourquoi la controverse s'est achevée sans conclusion.

Cela incite à penser que nous ne sommes pas ici dans un champ scientifique. Du moins, la vérité ultime de cette controverse n'est pas scientifique au sens de la science dite « dure »: elle est bien plutôt politique. Le groupe de travail de J. Pisani-Ferry, qui a auditionné G. Laroque et B. Salanié, n'a pas cherché à entendre les arguments de M. Husson ou de H. Sterdyniak. Il s'est contenté des résultats de G. Laroque et B. Salanié, qui étaient conformes à la caution que cherchait le Prince pour prendre ses décisions de politique économique. Les hétérodoxes ont sans doute pensé à tort que le dialogue, en matière d'expertise économique et sociale, se joue au sein du champ scientifique et avec les orthodoxes, leurs adversaires mais qui sont aussi leurs pairs. En réalité, comme l'a prouvé l'utilisation par J. Pisani-Ferry des travaux de G. Laroque et B. Salanié, le jeu s'est joué sur le terrain de l'action et avec les représentants du politique: le dialogue « scientifique » entre les deux économètres et leurs critiques n'a eu aucune répercussion concrète.

Les détracteurs de G. Laroque et B. Salanié n'ont pas réussi à faire trancher la controverse par les experts capables de prendre position sur la scientificité des résultats publiés par les premiers. Par conséquent, on peut se demander s'ils n'ont pas échoué dans leur tentative de controverse. Plus précisément, il semblerait

qu'ils aient commis une erreur stratégique en persistant à se placer sur le terrain du débat scientifique.

Un exemple permet de bien comprendre ce point: c'est celui du Smic. Les arguments de G. Laroque et B. Salanié à rencontre de toute hausse du Smic, et bien davantage à rencontre du Smic lui-même, sont tout à fait classiques. Puisque le marché du travail obéit lui aussi à la loi de l'offre et de la demande, la fixation d'un salaire minimum interdit aux travailleurs potentiels dont la productivité marginale est inférieure à ce salaire de trouver un emploi. L'hypothèse supplémentaire étant qu'il est possible de déterminer la productivité marginale d'un salarié et que l'égalité entre le salaire réel et la productivité marginale du travail est toujours strictement appliquée par les employeurs. Plus le Smic augmente (par rapport à la hausse de la productivité), plus le nombre de travailleurs inemployables s'accroît. G. Laroque et B. Salanié écrivent, dans la *Lettre du CREST* d'octobre 1999, intitulée « Une décomposition du non-emploi en France » :

« Nos estimations suggèrent en premier lieu que l'adéquation du Smic aux buts qu'il est censé poursuivre mérite d'être réexaminée. On justifie traditionnellement l'existence d'un salaire minimum par deux considérations. La première est qu'il permet de lutter contre le pouvoir de monopsonne des employeurs - à condition toutefois qu'il soit fixé à un niveau inférieur au salaire d'équilibre concurrentiel, ce qui paraît douteux en France [...]. La seconde justification du Smic renvoie à son rôle comme instrument de lutte contre la pauvreté. En fait, les salaires ne représentent qu'une partie des revenus des ménages défavorisés, qui sont d'ailleurs pour beaucoup des ménages de chômeurs. Le Smic, à supposer qu'il augmente effectivement les salaires de certaines catégories de ménages, ne peut donc soutenir les revenus des plus pauvres que de manière très indirecte [...] la suppression du Smic devrait permettre à des personnes moins productives mais souhaitant travailler d'accéder à l'emploi et augmenter en conséquence les revenus nets des ménages les plus défavorisés » (p. 2).

Malgré leur prise de position assez radicale, G. Laroque et B. Salanié n'ont pas été critiqués sur ce point. L'idée selon laquelle le salaire minimum est un frein nécessaire à l'exploitation de la main-d'œuvre n'est pas soulevée par leurs détracteurs. Pourtant, il aurait été facile de dénoncer, non plus sur le terrain scientifique, mais bien cette fois sur le terrain politique, un raisonnement montrant que la suppression du salaire minimum favoriserait les plus pauvres. Mais il aurait fallu pour cela accepter de parler en termes de principes régissant la vie de la Cité, et renoncer aux arguments méthodologiques. Or, il semble bien que les hétérodoxes qui ont pris position dans l'affaire n'aient pas osé sauter le pas.

Six mois après le déclenchement de l'affaire Laroque-Salanié, et bien que confrontés à l'étouffement de la controverse, les économistes critiques n'ont toujours pas changé de stratégie: dans une tribune libre du *Monde*, datée du 16 janvier 2001 et intitulée « Faux chômeurs ou vrai dérapage statistique ? », M. Husson et H. Sterdyniak synthétisent en une page tous les arguments qu'ils avaient déjà opposés à G. Laroque et B. Salanié, dans leurs écrits précédents. Certes, ils déplorent le destin politique et social florissant d'une publication pourtant sujette à caution scientifique: « Labellisé INSEE, encensé par le Medef, il [l'article « Une décomposition du non-emploi en France »] est désormais utilisé par les rapports officiels dans une relation mutuelle de colégitimation ». Mais le gros de l'article n'est pas consacré à cette question, pourtant essentielle: il n'avance pas d'hypothèse sur les raisons de l'engouement du politique pour des travaux critiquables mais dont la force réside dans la conformité à un certain « air du temps » libéral. En revanche, M. Husson et H. Sterdyniak démontrent la faiblesse des chiffres avancés par G. Laroque et B. Salanié concernant les conséquences de l'existence ou de la suppression du Smic. Leur argumentation, une

fois de plus, est sérieuse, logique, rigoureuse et, surtout, profondément économique. La polémique politique est précautionneusement évitée.

Pourtant, du côté de G. Laroque et B. Salanié, la citation de Charles Darwin, mise en exergue de la « Décomposition du non-emploi en France », est éminemment politique : « Grande est notre faute si la misère de nos pauvres découle non pas de lois naturelles, mais de nos institutions » - à savoir ici, probablement, le Smic. Ainsi, les inégalités sociales ne proviennent pas du jeu des rapports de force sociaux (certains détiennent les outils de

production et l'arme du licenciement, les autres doivent impérativement trouver un travail pour pouvoir se nourrir) ; elles ne proviennent pas non plus d'un processus de reproduction utilisé par les dominants pour maintenir leur position sociale. Ces deux analyses, éminemment politiques, des inégalités - l'une marxiste, l'autre bourdieusienne - sont rejetées par G. Laroque et B. Salanié, au profit d'une troisième, libérale. Or, il aurait été simple de dénoncer cette vision de la société, qui va jusqu'à remettre en question le salaire minimum, l'un des piliers du pacte social dans une société capitaliste.